

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PLACE NOUGEIN

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de Madame GUARDIOLA, membre de l'AgaPei, en date du 13 septembre 2023,

Vu l'autorisation de Monsieur STEFENEL, directeur du magasin « Le Marché Couvert » place Nougéin en date du 1^{er} septembre 2023,

Considérant que pour permettre l'installation d'un stand de vente de brioches et afin d'assurer la sécurité des personnes chargées de sa mise en place, des participants et des usagers de la voie publique, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

A R R E T E

Article 1 : Madame Yvette GUARDIOLA, et les bénévoles de l'AgaPei placés sous sa responsabilité, sont autorisés à mettre en place un stand de vente de brioches sur le trottoir longeant le « Marché Couvert » place Nougéin en vue de réaliser l'opération Brioches 2023.

Aucune autre activité ne pourra y être exercée. A charge pour Madame GUARDIOLA de laisser un cheminement pour les piétons.

Cette réglementation sera applicable le vendredi 13 octobre 2023 et le samedi 14 octobre 2023 de 09 heures à 19 heures.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur le site est à la charge du requérant.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 18 septembre 2023
Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX